

Ce document a été numérisé par le <u>CRDP de Bordeaux</u> pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET PROFESSIONNEL BUREAUTIQUE

Epreuve E2 : Environnement économique et juridique (unité 20)

Durée: 2 heures

Coefficient: 3

Le sujet comprend 2 parties, sur 4 pages numérotées.

Chaque partie peut être traitée séparément.

DOSSIER JURIDIQUE

Après avoir étudié le contrat de travail (document 1) et en vous aidant de vos connaissances personnelles, répondez sur votre copie aux questions suivantes :

- 1. Qu'est-ce qu'un contrat de travail à durée déterminée ?
- 2. Dans quelles situations le CDD peut-il être conclu?
- 3. Le C.D.D. proposé à Mme HOAREAU est-il légal ? Justifiez votre réponse.
- 4. Quelles sont les obligations respectives des parties?
- 5. Quelle est la juridiction compétente en cas de litige entre les parties?
- 6. Citez deux autres types de contrat à durée déterminée. Madame HOAREAU aurait-elle pu être embauchée avec l'un ou l'autre de ces contrats? A quelles conditions? Expliquez et justifiez votre réponse.
- 7. Le contrat prévoit une rupture anticipée en cas de « faute grave ou lourde, ou cas de force majeure ». Définissez ces termes, et donnez un exemple pour chacun des cas pouvant impliquer L'entreprise COLIPAYS ou Mme HOAREAU.

Examen : Brevet Professionnel	Session 2007	SUJET			
	Spécialité : BUREAUTIQUE				
Epreuve E2 : Environnement Economique et Juridique					
Durée : 2 heures	Coefficient: 3	Page 1/4			

DOSSIER ECONOMIQUE

Alain TECHER est gérant d'un vidéo-club créé sous la forme d'une EURL. Il veut développer son activité par une activité rentable ; il a identifié une demande de location de DVD non satisfaite dans une ville voisine ; il souhaite donc investir dans un distributeur automatique. Le montant du devis proposé par un fournisseur s'élève à 16 000 €.

En outre, Monsieur TECHER devra se procurer le logiciel d'exploitation et en obtenir le droit d'utilisation. Le montant de ces deux opérations s'élève à 4 500 €.

Monsieur TECHER n'a pas de capacité d'autofinancement. Il vous demande de l'aider à trouver la meilleure solution pour financer son investissement.

A l'aide de vos connaissances personnelles et de la documentation extraite du site "GE MONEY OCEAN INDIEN" (document 2), préparez votre argumentation en répondant aux questions suivantes :

- 1) Quels sont les investissements nécessaires à la réalisation du projet ?
- 2) Citez les raisons qui incitent Alain TECHER à investir. Justifiez chaque réponse d'un point de vue économique.
- 3) Présentez, sous forme de tableau comparatif, les différentes solutions qui s'offrent à Monsieur TECHER pour financer son investissement.
- 4) Quelle solution vous paraît la plus adaptée à son projet ? Donnez les raisons de votre choix.

DOCUMENT 1

COLIPAYS – ZONE AEROPORTUAIRE DE GILLOT – 97438 SAINTE-MAIRIE LA REUNION – Tél : 0262289999 Fax : 0262284370 – SAS au capital de 155 000 €

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'entreprise COLIPAYS dont le siège social est situé à ZONE AEROPORTUAIRE DE GILLOT - 97438 SAINTE-MARIE LA REUNION représentée par Monsieur Frédéric FABY agissant en qualité de Directeur Général,

D'UNE PART,

E٢

Madame HOAREAU Eva demeurant à 50 rue Bois de Nèfles - 97400 SAINT-DENIS née le 15 février 1988, de nationalité Française

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Examen: Brevet Professionn	el Session 2007	SUJET
	Spécialité : BUREAUTIQUE	
Epreuve E2	: Environnement Economique	et Juridique
Durée : 2 heures	Coefficient : 3	Page 2/4

ARTICLE I : MOTIF

Madame HOAREAU Eva est engagée par l'entreprise en vue de « faire face à un accroissement de l'activité en période de fin d'année », ce qui justifie la durée déterminée du présent contrat.

ARTICLE II : EMPLOI OCCUPE

Madame HOAREAU Eva est employée en qualité « d'hôtesse d'accueil clientèle en ligne » (travail saisonnier). Elle aura pour mission de réceptionner les appels téléphoniques de la clientèle et de saisir les commandes en ligne.

ARTICLE III : DUREE

Le présent contrat qui prend effet le 1^{er} Décembre 2007 à 14 heures est conclu pour une durée de 2 mois et prendra fin de plein droit et sans formalité le 31 janvier 2008.

ARTICLE IV : LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail est situé à ZONE AEROPORTUAIRE DE GILLOT, 97438 SAINTE-MARIE

ARTICLE V : DUREE DU TRAVAIL

Les horaires seront les suivants :

- Le lundi de 14 H à 18 H
- Le mardi de 14 H à 18 H
- Le mercredi de 14 H à 18 H
- Le jeudi de 14 H à 18 H
- Le vendredi de 14 H à 18 H

C.R.D.P.

75, cours Alsace et Lorraine **33075** BORDEAUX CEDEX

Tél.: 05 56 01 56 70

ARTICLE VI : REMUNERATION

En contrepartie de ses fonctions, *Madame HOAREAU Eva* percevra une rémunération brute horaire de 15 euros (quinze euros) pour un horaire hebdomadaire moyen de 20 heures. Elle lui sera versée à la fin de chaque mois civil.

ARTICLE VII: INDEMNITE DE FIN DE CONTRAT

A la cessation de ses fonctions dans l'entreprise, *Madame HOAREAU Eva* percevra une indemnité de fin de contrat aux conditions et taux fixés par le code du travail, soit 10 % de sa rémunération, en plus de ses droits aux congés payés et au 13^{ème} mois (au prorata du temps passé dans l'entreprise).

ARTICLE VIII: RUPTURE ANTICIPEE POUR FAUTE GRAVE OU FORCE MAJEURE

Chacune des parties se réserve mutuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement en cas de faute grave ou lourde de l'autre partie, ou cas de force majeure.

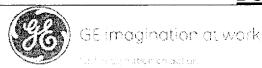
Fait en double exemplaire,

A Sainte-Marie

Le 1er décembre 2007

Examen : Brevet Professionnel	Session 2007	SUJET			
Spécialité : BUREAUTIQUE					
Epreuve E2 : Environnement Economique et Juridique					
Durée : 2 heures	Coefficient : 3	Page 3/4			

Ensemble, le meilleur service.



GE MONEY OCEAN INDIEN GE Money est le nom commercial de la SOREFI Représentée à la Réunion depuis 1972 et à Mayotte depuis 2000, GE Money est aujourd'hui le partenaire clé pour le financement de tous vos projets. Nous proposons des prêts aux particuliers et aux entreprises chez tous les distributeurs agréés ou en direct.

GE Money, est la force d'un groupe mondial au service de chacun dans le monde et en Outre-Mer.

MON PROJET "J'ai un rêve" "J'ai besoin d'une solution" "Je souhaite des mensualités adaptées à ma situation" "Moi, je me renseigne, sans engagement"

Chez GE Money Océan Indien, nous nous engageons à vous accompagner dans vos projets et à adapter notre solution à votre situation. Faites nous part de vos rêves et souhaits, nous vous écouterons et vous proposerons la meilleure solution de financement.

DES SOLUTIONS POUR MON ENTREPRISE

"Je dois m'équiper des dernières technologies."...."J'ai besoin de trésorerie."



LOCATION FINANCIERE: Louez un équipement ou un matériel, le temps de son utilisation.

La location financière offre la possibilité de louer un équipement sans envisager son achat au terme du contrat.

Quels sont les avantages?

- Les loyers versés sont des charges entièrement déductibles qui réduisent l'Impôt des Sociétés.
- La location apparaît particulièrement adaptée pour les matériels évolutifs ou en forte évolution technologique.

En fin de location

En fonction de vos besoins, vous pouvez remplacer le matériel ou choisir un matériel plus adapté à de nouvelles exigences.

<u>CREDIT CLASSIQUE</u>: Acquérir un matériel sans puiser dans les fonds propres.

Le Crédit Classique permet de devenir propriétaire d'un équipement en conservant la disponibilité de la trésorerie et en répartissant son coût sur une durée définie.

Quels sont les avantages?

- Nous pouvons vous apporter jusqu'à 100% du montant de l'équipement.
- Vous décidez du montant, de la durée et des mensualités en fonction de votre plan d'amortissement et de votre situation.

À la fin du crédit

Vous recevez votre dernier avis d'échéance

CREDIT BAIL: Optimisez vos flux financiers et le poids de vos investissements.

Le Crédit Bail vous permet de louer un équipement de production ou un véhicule et d'en devenir propriétaire en levant l'option d'achat, soit à la fin du financement, soit à tout moment dès la fin d'une période définie dans le contrat.

Quels sont les avantages ?

- Un financement jusqu'à 100% du prix TTC
- Une grande souplesse : Vous décidez, à la signature du contrat, de la durée de location qui vous convient, du montant de votre Crédit Bail et de la fréquence des loyers.
- Les loyers versés sont des charges d'exploitation entièrement déductibles qui réduisent l'Impôt des Sociétés.

En fin de location

Vous pouvez devenir propriétaire en levant l'option d'achat finale fixée lors de la signature du contrat.

Extrait de http:/www.gemoney-domtom.com/opencms/Gemom/OceanIndien/Reunion/

Examen : Brevet Professionr	nel Session 2007	SUJET
	Spécialité : BUREAUTIQUE	
Epreuve E2 :	Environnement Economique	et Juridique
Durée : 2 heures	Coefficient: 3	Page 4/4